



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 février 2018 à 19h00

M. NIGAY Maire par intérim, Mme ALLAIN, Mme WULLAERT,
Mme MENDY, Mme REGNIER, Mme LEGUENNEC, M. BRIAND, M. MARECHALLE

Absents Mme VAN BOXSTAEL procuration à M. NIGAY, M. NABONNE procuration à Mme ALLAIN,
M. UR COURT procuration à Mme MENDY, M. FORGET procuration à Mme WULLAERT,
M. BERC, Mme MEYFROODT
Secrétaire : Mme REGNIER

Monsieur NIGAY, Maire par intérim, fait passer la carte de remerciements de la famille de Monsieur TESSIER aux membres du conseil municipal suite aux condoléances données et informe du décès de Monsieur BOULLET Jean-Pierre survenu le 19 février, ancien conseiller municipal

DELIBERATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Monsieur Nigay, Maire par intérim, informe aux membres du conseil municipal présents et représentés que le compte de gestion 2017 de la perception est en concordance avec le compte administratif 2017 de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuvent et votent le compte de gestion 2017, conforme aux écritures de l'ordonnateur.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. NIGAY, Maire par intérim, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Tessier, Maire défunt, **approuve par 12 voix** le compte administratif 2017 qui se résume comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes Avec excédent reporté 2016(208 721,22€)</i>	<i>Dépenses Avec déficit reporté 2016 (65 548,34€)</i>	<i>Recettes</i>
736 709,85€	1 275 661,90€	740 377,76€€	658 233,18 €

DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT 2017 SUR BP

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du tableau d'affectation reprenant les dépenses et recettes en fonctionnement et investissement,

- inscription au compte 001 investissement en dépenses sur le BP 2018 d'un montant de 82 144,58€

-Restes à réaliser de 352 322 € :

(programmes voirie rue de Blaincourt et SE60 rue de Blaincourt report sur BP 2018)

-Inscription d'un montant de 434 467,00€ au compte 1068 investissement BP 2018/ (titre de recette)

-Inscription d'un montant de 104 485,05€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté sur BP2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés l'affectation de résultat à inscrire sur le Budget Primitif 2018 Commune

DELIBERATION FACTURE OBSEQUES MONSIEUR TESSIER

Monsieur NIGAY demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de payer la facture des obsèques de Monsieur TESSIER, compte tenu de son investissement dans la commune depuis de très nombreux mandats et de son écoute constante et dévouée pour les administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DELIBERATION ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SE60

Monsieur le Maire par intérim rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36KVA dits tarifs jaunes et verts ont été supprimés. Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des Marchés publics

Les sites au « tarif bleu » (puissance souscrite de moins de 36KVA) ne sont pas directement concernés, mais peuvent bénéficier d'offres de marché.

Le syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 28 juin 2017

Ce groupement de commandes permet à ses membres non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

Après en avoir délibéré, LE conseil municipal :

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement d'achat électricité et de services associés coordonné par le SE 60 pour : les tarifs C3 et C2 (puissance souscrite supérieure à 250 KVA) et C4 (puissance souscrite supérieur à 36 KVA

et

le tarif C5 (puissance souscrite inférieure à 36KVA)

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération

PREND ACTE que, dans l'hypothèse où les offres remises pour les sites au C5 (tarif bleu) seraient supérieures en prix à l'offre règlementée, le marché sera déclaré infructueux. Dans ce cas, chacun des membres conservera ses contrats au tarif C5 règlementé.

AUTORISE le Maire par intérim à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de consultation des entreprises.

AUTORISE le Président du SE60 à signer les marchés et accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget

AUTORISE le Maire par intérim à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération

DELIBERATION ADHESION S.P.A BEAUVAIS

Monsieur NIGAY, Maire par intérim, informe les membres du conseil municipal que la commune a l'obligation de s'occuper des animaux errants. Le refuge d'Essuillet, appartenant à la S.P.A fonctionne en tant que fourrière pour les communes.

Deux options sont proposées :

1/ sans déplacement de la SPA (la mairie s'engage à apporter les animaux en état de divagation au refuge

2/ avec déplacement de la SPA (sur appel de la mairie, la SPA s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour recueillir les animaux divagants sur le territoire d'Ercuis.

Les frais de prestations est basé sur le nombre d'habitants soit pour 2018 à 971,75€ (revu par rapport au recensement de l'Insee chaque année)+ montant minimal annuel de déplacement de 80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir une convention avec la SPA (refuge d'Essuillet et de l'Oise) pour le déplacement effectué par la SPA.

Divers

Drapeau des anciens combattants

Monsieur Nigay : le drapeau des anciens combattants est en mauvais état

Deux solutions : soit le nettoyage complet et franges abîmées à remplacer au tarif de 432 euros TTC + frais de transport soit l'achat d'un nouveau drapeau au coût d'environ 1500 euros.

Au vu du tissu et de la beauté des dorures, le conseil municipal fait le choix de la première option : le nettoyage au tarif de 432 € TTC+ Frais de transport

Fanfare pour le 12 Mai 2018

Le conseil municipal fait le choix de la fanfare « Espérance de Formerie » au prix de 1000 € comme accompagnement des lampions le soir

Feu d'artifice :

Le choix se porte sur la sté CARNAVAL (Monsieur DOUCHET) comme chaque année.

Spectacle pyrotechnique sur le stade.

Coût : 5000 euros TTC (comprenant les frais de création et de programmation, fourniture de matériel et des produits, frais de montage, réalisation et démontage, frais de transport, d'assurance en responsabilité civile, régie pyrotechnique et sonorisation)

Reste à demander le CD proposé pour le choix des musiques

L'ordre du jour étant clos et aucune question diverse n'étant posée , la séance a été levée à 20h00

Le Maire par intérim,
Monsieur NIGAY Jean-Marie

